

# PRÉFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

# PRÉFECTURE DES CÔTES-D'ARMOR

# Compte rendu du 1<sup>er</sup> comité de pilotage de révision du DOCOB « Cap d'Erquy – Cap Fréhel » FR 5310095 (ZPS) & FR 5300011 (ZSC)



Lundi 7 octobre 2019 - Salle des Fêtes de Plévenon

## Liste des participants (cf annexe 1)

#### Ordre du jour :

- Introduction;
- présentation de la démarche Natura 2000 ;
- désignation (et présentation) des opérateurs pour la révision du DOCOB;
- présentation des deux sites Natura 2000 (ZSC et ZPS)

historique du site N2000;

enjeux écologiques terrestres et marins ;

- méthodologie d'élaboration du DOCOB et calendrier prévisionnel;
- questions.

#### Introduction

Mme Dominique Consille, sous-préfète de Dinan, introdult la séance en remerciant Madame le maire de Piévenon d'accueillir ce comité de pilotage. Elle souligne le caractère exceptionnel du site « Cap d'Erquy - Cap Fréhel » qui a obtenu très récemment le label « Grand Site de France » pour la qualité de ses prestations touristiques et la responsabilité de ses activités. Elle rappelle que pour les deux sites Natura 2000 (N2000) « Cap d'Erquy – Cap Fréhel » ZSC et la ZPS, majoritairement marins, la présidence est partagée entre le préfet de l'Atlantique et le préfet des Côtes-d'Armor. Enfin, elle présente l'objectif de révision du document d'objectifs (DOCOB) (notamment du fait de l'extension marine des deux sites) ainsi que le rôle des membres du comité de pilotage (COPIL).

M. l'administrateur général des affaires maritimes (AGAM), et adjoint du préfet maritime de l'Atlantique pour l'Action de l'État en Mer, Jean Michel Chevalier, co-préside ce COPIL avec Madame la sous-préfète de Dinan. Il remercie dans un premier temps les élus et les membres du COPIL pour leur présence. Il rappelle que le projet de parc naturel marin normand-breton - dont le périmètre d'étude était fixé entre la pointe de la Hague et la pointe de l'Arcouest et pour lequel des travaux de concertation avaient été engagées en 2010 - a finalement été suspendu par la ministre de l'environnement. Le processus d'élaboration des DOCOB est désormais relancé pour les sites N2000 inclus dans le périmètre du projet du parc normand-breton. C'est le cas notamment pour les deux sites N2000 « Cap d'Erquy – Cap Fréhel » (ZPS et ZSC). Enfin, il informe les membres du COPIL de la signature par les préfets de l'arrêté interpréfectoral n°2019/084 du 19 septembre 2019 relatif à la désignation des membres du COPIL, conjoint aux deux sites N2000 « Cap d'Erquy - Cap Fréhel ».

# Présentation de la démarche N2000

M. Pierre-Jean Berthelot (*DREAL Bretagne*) présente la philosophie du réseau de sites N2000 élaboré à l'échelle européenne et décliné à l'échelle nationale.

Pour chaque site N2000, un DOCOB est élaboré localement sous l'égide d'un COPIL rassemblant l'ensemble des acteurs d'un site. Les principes de mise en œuvre de la gestion sont la concertation, la contractualisation, la prévention. Au sein de chaque COPIL, une structure porteuse, chargée de l'élaboration du DOCOB est désignée. Les DOCOB sont élaborés pour cadrer les actions de gestion des sites. Le DOCOB comprend :

- un diagnostic de l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site;
- un état des lieux des activités socio-économiques développées sur le territoire ;
- des mesures visant le maintien, ou la restauration, dans un bon état de conservation, des habitats et espèces d'Intérêt communautaires.

Ces mesures peuvent être de nature réglementaire, administrative ou contractuelle (contrat N2000, charte). Les acteurs sont invités à prendre en compte les enjeux du site via l'évaluation des incidences à produire en cas de projet. Des actions de connaissances sensibilisation, information sont également prévues dans la programme d'actions.

Le détail des informations présentées au cours de cette présentation est téléchargeable en ligne.

Lien vers la présentation Natura 2000 : https://serolane.parcnational.fr/?74a4b796da486f7

# Désignation des opérateurs Natura 2000

Mme Dominique Consille (sous-préfète de Dinan) informe de la réception par courrier aux préfets de la candidature du Syndicat Mixte Grand Site (SMGS) Cap d'Erquy - Cap Fréhel en tant qu'opérateur N2000 sur la partie terrestre de la ZSC et la ZPS « Cap d'Erquy - Cap Fréhel ».

M. Yannick Morin (*président du Syndicat mixte Grand site Cap d'Erquy – Cap Fréhel*), confirme la motivation de la structure pour poursuivre cette fonction d'opérateur.

Mme Dominique Consille (sous-préfète de Dinan) demande à l'assemblée de se prononcer sur la candidature du SMGS Cap d'Erquy — Cap Fréhel pour être opérateur du volet terrestre des deux sites N2000. La candidature est approuvée à l'unanimité des membres du COPIL. Les représentants des préfets valident la candidature SMGS Cap d'Erquy — Cap Fréhel en tant que structure élaboratrice du DOCOB pour les parties terrestres et précisent qu'un courrier de désignation actera cette décision.

Mme Dominique Consille (sous-préfète de Dinan) félicite M. Yannick Morin. Ce dernier explique qu'un(e) chargé(e) de mission sera recrutée en 2020 pour travailler sur la partie terrestre étendue, en association avec M. Philippe Queré, actuellement en poste, qui travaillera sur la révision du DOCOB actuel. Un dossier de candidature pour bénéficier des fonds État et UE/FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) sera déposé rapidement.<sup>1</sup>

M. Jean-Michel Chevalier (*AGAM*, *adjoint du préfet maritime*) explique que l'État apportera son soutien à l'élaboration du DOCOB pour le voiet marin par l'intervention de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). A cet égard, l'AFB aura un rôle de co-opérateur pour l'élaboration du voiet marin du DOCOB et à terme sur l'animation de la partie marine.

Présentation des deux sites Natura 2000 (ZSC et ZPS) : historique de gestion et enjeux écologiques

M. Philippe Quéré (SMGS Cap d'Erquy – Cap Fréhel) présente le rôle de gestionnaire des sites N2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel ainsi que l'historique de gestion du site sur le voiet terrestre et l'estran.

M. Olivier Abellard (AFB) présente les missions de l'AFB et l'équipe projet de l'AFB qui interviendra en appui sur le volet marin des deux sites N2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel.

L'AFB présente les trois chargés de mission qui travailleront entre autre, sur l'élaboration de ce DOCOB:

M. Olivier Abellard (AFB) coordonnera les travaux de l'AFB sur ce DOCOB et apportera son expertise sur les mammifères et les activités socio-économiques présentes au sein des sites.

Mme Marion Collin travaillera plus particulièrement sur les habitats marins et Pauline Blanchard, sur les olseaux marins.

Le détail des informations présentées au cours de cette présentation est téléchargeable en ligne.

Lien vers la présentation (1ère partie): https://serolane.parcnational.fr/?18abea7de3e57ba

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les appels à projets Natura 2000 de fin d'année sont ouverts et publiés sur le site internet de la région Bretagne (www.bretagne.bzh) : Élaboration / révision du DOCOB (TO 7.1.1)

### Méthodologie d'élaboration du DOCOB et calendrier prévisionnel

Lien vers la présentation (2ème partie): https://serolane.parcnational.fr/?18abea7de3e57ba

M. Olivier Abeliard (AFB) poursuit la présentation en rappelant les principes de gestion d'un site N2000 et le processus proposé pour l'élaboration du DOCOB sur une période de 3 ans. Durant la phase d'élaboration des diagnostics, des rencontres bilatérales seront organisées avec les acteurs et des groupes de travail seront organisées pour compléter et valider les éléments présentés.

Mme Nolwenn Hamon (CRPMEM Bretagne) explique le rôle que tiendra le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (CRPMEM Bretagne) pour l'élaboration du diagnostic des activités de pêche et la conduite de l'analyse risque pêche (déclinaison de l'évaluation des Incidences pour les activités de pêche). Elle précise que les travaux d'analyse seront conduits dans le cadre du programme HARPEGE 3 financés par le FEAMP. Les travaux seront conduits à l'échelle de tous les sites N2000 du secteur (baie de Saint-Brieuc Est, Cap d'Erquy - Cap Fréhel, baie de Lancieux).

M. Eamon Mangan (DML 22) recommande d'appréhender la gestion de ces sites dans un contexte élargi en prenant en compte les sites N2000 adjacents (Trégor-Goëlo, baie de Saint-Brieuc Est, baie de Lancieux).

#### **Questions et interventions**

M. Patrick Le Mao (*IFREMER*) note que la cartographie en milleu marin est parfois très ancienne et indique que des travaux de réactualisation seraient nécessaires; notamment sur les bancs de maëri qui s'appuient sur les travaux de M. Rétiere en 1979.

Mme Nolwenn Hamon (CRPMEM Bretagne) confirme le besoin de réactualisation des données pour être en mesure de qualifier l'état de conservation des habitats, notamment les habitats particuliers comme le maëri qui a été exploité jusqu'en 2014 et dont la situation aura vraisemblablement changé depuis la cartographie de 1979. Les connaissances sont nécessaires pour proposer et justifier des mesures de gestion.

M. Olivier Abeliard (AFB) répond qu'il n'est pas prévu de travaux complémentaires d'acquisition de données dans l'immédiat mais que des travaux d'évaluation de l'état de conservation pourront se justifier si des mesures de gestion sont proposées à la discussion dans les zones où figurent des habitats sensibles. Il indique aussi qu'une cartographie récente des herbiers a été achevée récemment (commande de la DREAL Bretagne) et sera intégrée aux éléments cartographiques disponibles.

Mme Josianne Allory (Commune de Saint-Cast-le-Guildo) demande des Informations sur le lancement du DOCOB sur la ZSC et la ZPS de la baie de Lancieux. Elle souligne la particularité de la commune concernée par deux zones : baie de la Fresnaye et baie de Lancieux. Elle souhaiterait un travail en commun pour ces deux sites.

Il est rappelé que le travall d'élaboration du DOCOB doit être intégré entre les sites. Les sites N2000 dolvent être appréhendés comme un grand ensemble écosystémique concerné par des problématiques très similaires.

M. Pierre-Jean Berthelot (*DREAL Bretagne*) répond que le lancement du travail pour le site bale de Lancieux est planifié en 2020. Une fois le cadre installé, les synergles seront à faire pour que les territoires voisins puissent mutualiser les approches.

Le COPIL se réunira de nouveau dans un an pour valider l'état des lieux sur les sites. Les membres du COPIL seront mobilisés tout au long de l'élaboration du diagnostic. Ils seront invités à s'exprimer pour apporter leurs connaissances et faire progresser la rédaction du DOCOB.

A 15h30, en l'absence de question supplémentaire, M. Jean-Michel Chevalier (AGAM, adjoint du préfet maritime) et Mme Dominique Consille (sous-préfète de Dinan) remercient les participants de la réunion pour leur présence, leur implication au cours des débats et clôturent la réunion.

A Brest, le 20 NOV. 2019

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation, l'administrateur général de 2 classe des affaires maritimes

Jean - Michel Chevalier

adjoint du préfet maritime de l'Atlantique

Adinan, le

Pour le préfet des Côtes-d'Armor, La sous-préfète de Dinan Rominique Consille













### Annexe 1 : liste des participants au COPIL

## **Présents**

Organisme Nom du représentant

Préfecture maritime de l'Atlantique AGAM Jean-Michel Chevalier

Préfecture maritime de l'Atlantique Sophie Ollivier
Préfecture des Côtes-d'Armor Dominique Consille

Préfecture des Côtes-d'Armor Dominique Consile DREAL Bretagne Pierre-Jean Berthelot

DML des Côtes-d'Armor

DML des Côtes-d'Armor

DDTM des Côtes-d'Armor

Claire Tréhet

AFB - Antenne atlantique Marion Collin
AFB - Antenne atlantique Olivier Abellard
AFB - Antenne atlantique Pauline Bianchard

Agence régionale de l'office national des forêts Didier Sabbdin

ONCFS Bretagne-Pays de Loire Olivier Auge
Communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer Rozenn Guilbud

Communauté d'agglomération de Dinan Jean Louis Nogues

Syndicat des caps
Syndicat des caps
Syndicat des caps
Syndicat des caps
Commune d'Erquy
Commune de Plévenon
Commune de Plevenon
Commune de Plurien
Syndicat des caps
Yannick Morin
Christiane Guervilly
Claudine Beiliard
Jean-Pierre Omnes

Commune de Plurien Jean-Pierre Omnes
Commune de Saint-Cast-le-Guildo Josiane Allory

Comité régional des pêches maritimes et des élevages

Nolwenn Hamon

marins de Bretagne
CDPMEM 24 Servanne Le Calvez

Comité régional conchyliculture Bretagne nord

Alan Flores
Union nationale des associations de navigateurs des

côtes-d'Armor

Louis Penhouet

Comité départementai de voile des Côtes d'Armor via centre nautique d'ERQUY

Surfrider Maël Soulaine
IFREMER - station de Dinard Patrick Le Mao
AL LARK Morgane Perri

**Excusés** 

Organisme Nom du représentant

Communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer Jean-Luc Bardot

CDPMEM 22 Alain Coudray